



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3  
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

**RÈGLEMENT N° 343-2017**  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DES  
RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET FIXANT LA DATE DE  
LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

**ATTENDU QUE** selon l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes), le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement n° 326-2016, établissant la date, l'heure et le lieu de ses réunions pour 2017, le 13 décembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos d'apporter une modification à ce règlement, pour tenir compte des élections municipales 2017 ;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par le conseiller André Genest le 9 mai 2017, aux fins de présenter un amendement au règlement n° 326-2017 afin de devancer la réunion du mois d'octobre au mardi précédent, soit le 3 octobre 2017, à l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, accompagné d'une demande de dispense de lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la MRC déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent donc à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que le règlement n° 343-2017 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement :

**ARTICLE 1** L'article 1 est modifié de la façon suivante :

<b>Séance du 3 octobre</b> <b>13 h 15</b>	<b>Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson</b> Hôtel de ville 88, chemin Masson
--	---

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**  
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept (2017).

(s) Gilles Boucher  
Gilles Boucher,  
Préfet-suppléant

(s) Jackline Williams  
Jackline Williams,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 9 mai 2017  
Dépôt du projet de règlement : 9 mai 2017  
Adoption : 13 juin 2017  
Entrée en vigueur :